

SILENCE

Avec ou sans papier
l'étranger est un être humain.

LAVAUUR
1^{ER} SAMEDI DU MOIS
10h - 11h

Notre silence le crie

20 juin : journée mondiale des réfugiés

« Il ne s'agit pas vraiment de partager un fardeau. Il s'agit de partager une responsabilité mondiale, fondée non seulement sur le principe général de notre humanité commune, mais aussi sur les obligations particulières qui nous incombent en vertu du droit international. **Les problèmes fondamentaux, ce sont la guerre et la haine, et non pas les personnes qui sont obligées de fuir ; les réfugiés font partie des premières victimes du terrorisme.** » Message du Secrétaire général de l'ONU, António Guterres

Cercle de silence de Lavaur

Contacts : cds.lavaur@gmail.com
André Dumoulin (09 73 55 49 73)



Juillet 2024

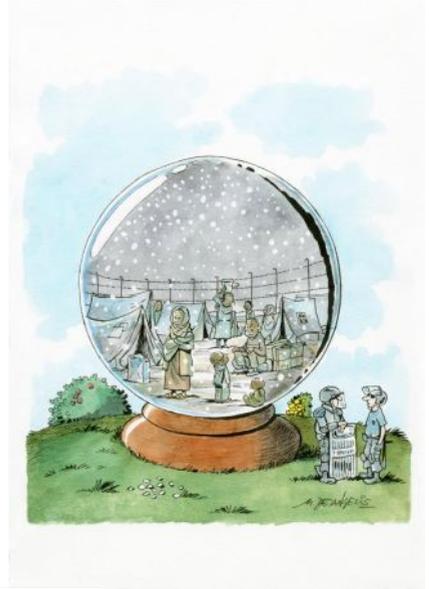


Cartooning for Peace

Dessins pour la Paix

Dessins publiés pour la journée mondiale des réfugiés 2024





Plus de 21 millions personnes ont dû quitter leur pays parce que ce dernier ne voulait ou ne pouvait plus les protéger.

Ces personnes, devenues alors des réfugiés, ont des droits spécifiques.

- **Ne pas être renvoyées dans leur pays**

Le droit international, en particulier la convention de 1951 relative au statut des réfugiés, interdit aux États de renvoyer une personne vers un pays où elle serait exposée à des violations grave de ses droits humains. C'est le principe de non-refoulement.

- **Pouvoir demander la protection d'un autre État**

Privée de la protection de son État d'origine, une personne a, comme le prévoit la Déclaration universelle des droits de l'homme, le droit de demander la protection d'un autre État : il s'agit du droit de demander l'asile.

- **Pouvoir franchir une frontière pour se mettre à l'abri**

Pour pouvoir demander l'asile à un État, il faut pouvoir entrer sur le territoire de celui-ci. La convention de 1951 prévoit que ces personnes qui, demandant l'asile, puissent franchir une frontière sans visa, ni passeport.

Sans le respect de ces trois principes fondamentaux, les réfugiés ne peuvent pas être protégés. Et pourtant, aujourd'hui dans le monde, ces trois principes ne sont pas toujours respectés par les États. Les frontières se ferment, les personnes sont renvoyées vers la mort ou la persécution, elles sont détenues parce que considérées comme étant en situation irrégulière sur le territoire de certains États.



Le droit d'asile est le dernier des droits lorsque tous les autres ont été bafoués. Protégeons-le !